

REGLEMENT INTERIEUR

BTS et BACHELOR en Initial ou Alternance

A signer avant le démarrage de la formation

LIAISON AVEC LES FAMILLES

Les étudiants et éventuellement leurs parents ont la possibilité de rencontrer les professeurs et la Directrice en prenant rendez-vous par mail, téléphone ou par l'intermédiaire de l'étudiant.

L'utilisation du téléphone portable ou de tout objet connecté est strictement interdite dans tous les cours, à l'exception de l'ordinateur portable si le formateur ou la formatrice a donné son autorisation ou le souhaite.

Les étudiants doivent veiller à ne pas apporter d'objets de valeur ou de sommes d'argent importantes. La sécurité des vélos, trottinettes dans l'établissement n'est pas assurée, les étudiants devront se munir d'antivol solides pour les éviter. En cas de vol ou de perte, la responsabilité de l'ISCL n'est pas engagée.

OBLIGATIONS et DEVOIRS DE L'ÉTUDIANT

Les obligations de l'étudiant sont reprises dans les CGV de l'ISCL, et font partie intégrante du règlement intérieur, notamment :

- Obligation de présence
- Ponctualité
- Suivi de la scolarité

Horaires des cours

Matin : 8 h 30 – 12 h 30, une pause de 10 minutes est intégrée dans la matinée

12h15-13h25 pause déjeuner

Après-midi : 13 h 30 – 17 h 30, une pause de 15 minutes est intégrée dans la matinée

En fonction du contexte sanitaire et conformément aux mesures gouvernementales, les heures peuvent être modifiées pour éviter le croisement des élèves en pause.

L'assiduité est non seulement exigée aux séances de cours en présentiel et en distanciel, mais aussi aux séances d'information ou aux forums, organisés par l'ISCL. Les travaux en asynchrone (réalisé au rythme

de l'étudiant, sur la plateforme pédagogique digitalisée) peuvent être faits quand l'étudiant le souhaite, à condition de respecter la date limite de remise des travaux sur la plateforme.

VALEURS DE L'ISCL

L'étudiant s'engage à respecter les valeurs de l'ISCL, qui sont :

1) Le respect

Les règles du savoir-vivre ensemble sont essentielles, au travers du comportement en général et de la courtoisie et de la politesse en particulier, envers le personnel de l'ISCL comme le service administratif, pédagogique, les formateurs et formatrices, les invités issus du monde professionnels ainsi qu'entre étudiants.

Le respect de soi est également important : cela passe par une tenue compatible avec les enseignements et l'environnement étudiant : Pas de survêtement, de short, de baskets. La tenue doit être compatible avec l'accueil de professionnels qui sont amenés à venir régulièrement à l'ISCL. D'autre part, aucun étudiant ne sera admis à pénétrer ou à circuler dans les bâtiments la tête couverte (casquette, bonnet ou foulard).

L'ISCL demande que les étudiants et étudiantes soient vêtus d'une veste de costume ou d'une veste de tailleur et de chaussures de ville à chacune des présences sur place. En effet, se préparer à une carrière professionnelle commence par la maîtrise des codes vestimentaires.

D'autre part, le respect des valeurs de la République laïque s'impose de fait à l'ISCL, et tout signe ostentatoire religieux est strictement interdit.

Enfin, le respect passe aussi par le respect de l'image. Il ne sera aucunement toléré qu'un étudiant soit filmé à son insu et devienne victime des réseaux sociaux. Si les personnes qui ont exercé une quelconque forme de harcèlement moral envers un étudiant de l'ISCL, sont, elles aussi, étudiantes à l'ISCL, elles comparaitront immédiatement en Conseil Disciplinaire en vue d'un éventuel renvoi. L'ISCL est un lieu de sérénité où il doit être agréable d'étudier de manière paisible.

2) La confiance

A l'ISCL, nous faisons confiance à nos étudiants. Ainsi, l'étudiant se gardera de tous comportements qui seraient de nature à nuire à l'image de l'ISCL tant dans les locaux de l'Ecole qu'à l'extérieur, notamment sur les réseaux sociaux. L'utilisation de matériel audio (excepté le matériel pédagogique) est interdite à l'intérieur des locaux.

L'ISCL fait confiance à ses étudiants lorsqu'ils sont en entreprise, que ce soit en alternance ou en stage. Ainsi, l'étudiant doit prendre conscience qu'il ne véhicule pas seulement sa propre image mais aussi celle de l'ISCL et des autres étudiants. Ainsi, il est demandé de tout mettre en œuvre pour réussir son alternance ou son stage. Des visites par les formateurs « piliers » ainsi que la Directrice d'Etablissement seront réalisés régulièrement. Si l'étudiant rencontre le moindre problème en entreprise, il doit immédiatement s'en ouvrir auprès de l'ISCL afin de trouver une solution. Si l'étudiant ne met pas tout en œuvre pour réussir son alternance ou son stage, par exemple en ne respectant pas le règlement intérieur de l'entreprise dans laquelle il travaille, en manquant de respect à son tuteur, en n'étant pas ponctuel, et que l'entreprise rompt son contrat ou sa convention, l'ISCL pourra mettre fin à son alternance (pour les alternants) ou la poursuite de ses études (pour les étudiants en formation initiale). La confiance entre l'entreprise, l'étudiant et l'ISCL est fondamentale pour le succès des étudiants.

3) L'excellence

Se préparer à réussir un diplôme pour démarrer ou poursuivre une carrière professionnelle nécessite des efforts de régularité, de ponctualité mais aussi de travail. Les travaux demandés par l'ISCL sont obligatoires, qu'il s'agisse de lectures, de visionnage vidéo, de quizz, d'études de cas etc...

Si l'étudiant a des soucis pour réaliser le travail demandé, comme indiqué dans les CGV, il doit se rapprocher du CPE, du formateur -formatrice ou de la Directrice de l'Etablissement pour trouver une solution.

Être étudiant à l'ISCL garantit une écoute et une bienveillance du corps administratif et pédagogique pour trouver les solutions qui permettent à chaque étudiant de réussir.

Concernant les DS et examens, les règles nationales s'appliquent sous la responsabilité de l'ISCL.

SANTE, SECURITE, SOIN A L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Il est strictement interdit de fumer (cigarette ou cigarette électronique) dans les bâtiments de l'ISCL. A l'extérieur les mégots doivent être déposés dans les cendriers prévus à cet effet et ne peuvent en aucun cas être jetés dans la cour. Il est demandé aux étudiants de prendre soin des bâtiments (propreté) et de l'enceinte extérieure de l'ISCL.

Les étudiants doivent s'ouvrir auprès du CPE en cas de tensions. Il ne sera pas accepté quelque violence que ce soit, verbale ou physique. L'ISCL est un lieu de paix et d'études. Si les étudiants ont des griefs ou des tensions, ils devront l'exprimer avec des mots, de manière calme et constructive. Ils peuvent s'entretenir avec le CPE, les formateurs « piliers », ainsi que la Directrice de l'Etablissement. Tout écart à ces règles de respect et de courtoisie peut faire l'objet d'un avertissement.

L'utilisation de drogues est interdite par la loi, et l'utilisation d'alcool est interdite dans l'enceinte et aux abords de l'établissement.

Les étudiants respectent le mobilier, le matériel et la propreté des lieux. L'ISCL se réserve le droit de demander le remboursement des dégâts commis et d'expulser l'étudiant irrespectueux. Il est demandé aux étudiants d'utiliser les poubelles mises à leur disposition.

AFFICHAGE

Tout affichage dans l'établissement doit être soumis à l'approbation de la Direction. Dans tous les cas, les textes de nature politique ou religieux sont prohibés.

Les publications rédigées par les étudiants peuvent être diffusées dans l'établissement après l'accord de la Direction. Toutefois l'exercice de ce droit ne peut en aucun cas porter atteinte aux droits d'autrui. Ces écrits ne doivent être ni injurieux ni diffamatoires ni porter atteinte à la vie privée.

RESTAURATION

L'établissement n'assure aucun service de restauration. La salle de pause contient un frigo et machine à café/thé pour les pauses du matin et de l'après-midi uniquement. Les salles de cours ne sont pas des salles de restauration et doivent être maintenues propres. Pour rappel, l'ISCL est au cœur de Bourgoin Jallieu, à 2 pas de multiples points de restauration froid ou chaud. De plus, pour les étudiants en formation alternance, une partie des repas sont pris en charge par les branches professionnelles. Pour les étudiants en formation initiale, des partenariats noués avec les restaurateurs locaux permettent d'avoir, éventuellement, des réductions.

UTILISATION DE L'IMAGE

Toute image prise et exploitée à l'insu de la personne va à l'encontre du respect de son intégrité, et constitue un manquement grave au respect des autres.

L'ISCL peut être amené à utiliser dans leurs supports de communication, des photos, des enregistrements individuels ou collectifs réalisés au cours des diverses activités de la vie scolaire. Ces publications ne donnent droit à aucune compensation financière. Si un étudiant (ou sa famille) s'oppose à la publication des images le représentant, il lui revient d'en faire la demande par écrit au Directeur au début de l'année scolaire.

PREVENTION CONTRE LE VOL

Compte tenu du nombre de personnes fréquentant les locaux, l'établissement ne peut être tenu pour responsable de la perte ou du vol des objets, matériels numériques, vêtements ou sommes d'argent. Il est conseillé de ne pas venir en cours avec des biens qui suscitent la convoitise. En cas de nécessité, les objets de valeur peuvent être confiés à au conseiller d'éducation.

D'autre part, tout étudiant qui serait pris en flagrant délit de vol serait amené à être immédiatement exclu de l'ISCL, car cela serait une violation particulièrement grave de la valeur no 2 de l'ISCL, à savoir la confiance.

SANCTIONS

Elles concernent les manquements aux obligations des étudiants ou au non-respect du règlement intérieur, les atteintes aux personnes et aux biens. L'avertissement a pour but de prévenir l'étudiant en cas de manquement aux règles de comportement ou d'un manque de travail incompatible avec la formation suivie. Les avertissements de comportement et/ou de travail sont signifiés par écrit et peuvent s'accompagner d'une sanction.

Au bout de trois avertissements écrits, une sanction à l'encontre de l'étudiant est prise par la Direction, allant jusqu'à l'exclusion définitive de l'établissement.

En cas de manquements graves en termes de comportements, un conseil de discipline peut être réuni.

ORGANISATION DU TRAVAIL SCOLAIRE

L'essentiel du travail se fait en classe sous la responsabilité du formateur ou de la formatrice. Le formateur ou la formatrice a l'initiative et la responsabilité de la progression des acquis. Le comportement de l'étudiant en classe entraîne des exigences, faisant partie d'un groupe, il doit avoir une attitude qui favorise le travail et la réussite de tous (écoute, respect, partage et tolérance). Des évaluations sont réalisées régulièrement pour vérifier que les objectifs pédagogiques sont atteints et que les compétences professionnelles sont maîtrisées.

Si les notes n'étaient pas suffisantes, des sessions de « rattrapage », sous forme d'exercices supplémentaires ou d'explications complémentaires pourraient être mises en place.

Les étudiants peuvent consulter leur parcours pédagogique sur la plateforme digitale qui reprendra : L'avancée des déroulés de séquences (support de cours, exercices ...), les travaux à réalisés et rendre sur cette plateforme, les « badges » permettant de suivre l'avancée des acquis, ainsi que les notes des évaluations des compétences professionnelles. Un point d'étape, sous forme de bulletin de synthèse, sera fait trimestriellement.

DECISION DU COMITE PEDAGOGIQUE

Pour les BTS uniquement, une analyse est faite par le conseil pédagogique pour décider du passage en seconde année. Si l'étudiant rencontre de sérieuses difficultés qui pourraient compromettre ce passage, un entretien individuel sera mis en place pour proposer des solutions : redoublement, sessions de remises à niveau etc...



INSTITUT SUPERIEUR
DU COMMERCE &
DE LA LOGISTIQUE

CLIMAT

L'ISCL est un établissement moderne, ouvert sur le monde extérieur, avec des échanges à l'international proposés aux étudiants et des intervenants tous issus du monde professionnel. Au cœur de Bourgoin Jallieu, dans une ville à taille humaine, l'ISCL permet d'étudier de manière sereine et efficiente. Elle doit être une source de joie et d'enthousiasme pour chaque étudiant qui se prépare à mener une carrière telle qu'il la souhaite. Cela passe par un climat de respect, de confiance et d'excellence.

Bourgoin Jallieu, le :

Sophie CONTE Directrice ISCL

**Etudiant (nom, prénom)
(« lu et approuvé » + signer)**